



**COMMUNE D'ESNEUX**

**PROGRAMME COMMUNAL DE  
DEVELOPPEMENT RURAL**

**RAPPORT ANNUEL 2017**

## Introduction

Le PCDR est arrivé à son terme de validité le 8 juillet 2015. Celui-ci a été actualisé en vue de prolonger sa durée de validité. Le PCDR actualisé a été approuvé par la CLDR le 9 juin 2015 et par le Conseil communal le 25 juin 2015. Suite à la présentation du 7 octobre 2015, la CRAT a émis un avis favorable pour une période de validité d'un an et propose de limiter les subventions du développement rural au projet d'aménagement du centre d'Esneux. En date du 25 février 2016, le Gouvernement wallon a approuvé la prolongation du PCDR pour une durée de deux ans. Ce présent rapport porte donc sur la première année de cette prolongation. Les projets réalisés entre 2010 et 2015 seront également pris en compte.

Vu l'actualisation du PCDR en 2016, pour une durée de deux ans, la priorisation des fiches-projet a changé. Les fiches ne portent donc plus la même numérotation que dans le PCDR 2010-2015. Dans ce présent rapport, la numérotation est identique à celle du PCDR actualisé.

## 1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
1	5	ESNEUX (Entité) : Aménagement d'un bâtiment d'accueil pour l'Office du Tourisme	173 381€	CGT Commune
<b>Stade d'avancement</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le bâtiment, situé Place du Roi Albert à Tilff, a été acquis par la commune avec l'aide des subsides du CGT. Un dossier de demande de subsides pour les aménagements a également été introduit au CGT.</li><li>• Le 17 janvier 2014, la Commune a reçu un courrier l'informant de la signature d'un arrêté d'octroi d'une subvention de 74.504 € pour l'aménagement de l'Office du Tourisme d'Esneux Tilff.</li><li>• L'Office du Tourisme a ouvert ses portes le 27 juin 2014.</li></ul>				

## 2. Tableau des projets en cours

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
1	1	ESNEUX : Revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux	3.105.029,47 € TVAC	Développement rural : 704.120,76 € Espaces verts : 84.407,93 € Appel à projets : 150.000 € (maximum si projet retenu)
<b>Stade d'avancement</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le 25 mars 2013, le Groupe de Travail s'est constitué afin de mettre en place les premières réflexions sur le centre d'Esneux.</li> <li>Le Groupe de Travail s'est réuni à 3 reprises pour ensuite présenter le projet à Madame FRANCK (DGO3).</li> <li>Le 11 décembre 2013, une rencontre a lieu avec le GREOVA, la Présidente de la CLDR, Monsieur GEORIS (Echevin du commerce), Madame FRANCK et Monsieur MEWISSEN (DGO3) en vue de présenter le projet du centre d'Esneux et d'avoir un avis sur la fiche qui pourrait faire l'objet d'une demande de convention. L'avis étant favorable, la réactualisation de la fiche a été demandée.</li> <li>Le 15 janvier 2014, a eu lieu une réunion entre l'Administration communale d'Esneux et le SPW-Direction générale des routes annonçant le début des travaux du pont d'Esneux et du rond-point entre le carrefour de la rue de la Station et rue du Lavaux pour août 2014.</li> <li>Le 30 janvier 2014, les résultats de l'enquête Geoconsulting concernant l'état des lieux des commerces du centre d'Esneux, ont été présentés aux habitants, aux commerçants et aux membres de la CLDR.</li> <li>Le Groupe de Travail s'est réuni à 3 reprises afin de parfaire la fiche 1.2 en vue de la présenter aux membres de la CLDR.</li> <li>Le 19 août 2014 la Commune a reçu l'étude de faisabilité sur l'intégration des locaux de la future Administration communale d'Esneux dans le centre d'Esneux.</li> <li>Le 8 octobre 2014 a eu lieu une réunion suivie d'une visite de terrain entre l'Administration communale d'Esneux et les éventuels pouvoirs subsidiaires.</li> <li>En date du 9 décembre 2014, la CLDR a approuvé à l'unanimité la fiche-projet réactualisée.</li> <li>Une réunion de coordination a été organisée le 3 mars 2015 au Cabinet du Ministre René COLLIN.</li> <li>Le 21 mai 2015, la commune a reçu un courrier émanant du cabinet du Ministre, marquant son accord de principe sur le projet de convention-faisabilité octroyant une provision participant aux premiers frais d'études et de réalisation du projet. Cette provision fixée à 5% du montant de la subvention portant sur le coût total estimé de réalisation du projet, soit un montant de 22.598,20€.</li> <li>Le 25 juin 2015, la Commune a reçu la convention-faisabilité signée par le Ministre COLLIN.</li> <li>Le 27 octobre 2015, le Conseil communal a approuvé les conditions et le mode de passation du CSC relatif à la désignation d'un auteur pour l'étude du projet.</li> <li>Le dossier a été mis en attente suite à la procédure du renouvellement du PCDR, le 25 février 2016 le Gouvernement wallon a approuvé la prolongation du PCDR pour une durée de 2 ans.</li> <li>Le 30 mai 2016, le conseil communal a désigné SWECO comme auteur de projet.</li> <li>SWECO a réalisé 4 esquisses ainsi qu'un avant-projet en collaboration étroite avec la commune d'Esneux, la CLDR et les citoyens.</li> <li>Le 9 novembre 2017, un comité d'accompagnement s'est tenu avec les différents pouvoirs subsidiaires.</li> <li>Le Développement rural a envoyé une proposition de convention-réalisation pour un montant de 704.120,76 € que le Conseil a approuvée en sa séance publique du 25 janvier 2018.</li> </ul>				

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
1	2	TILFF : Aménagement d'un pôle touristique au domaine Brunsode	666 540 € + 849 839 €  Total : 1 516 379 €	Développement rural, Commune, CGT, Fonds européens pour l'apiculture, Monuments et sites, Espaces verts, etc.
<b>Stade d'avancement</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une étude a été réalisée concernant la création d'un parc à conteneurs communal et la suppression des conteneurs à proximité du château. Un projet d'achat de terrains est à l'étude. Cependant, la réflexion est étroitement liée au projet du pont de Tilff ce qui ralentit l'avancement du projet.</li> <li>• Le travail du GT se poursuit avec des propositions d'aménagements en vue d'améliorer le parc Brunsode.</li> <li>• En 2013, le GT s'est réuni à 6 reprises dont une réunion à l'Administration communale d'Esneux en présence de Madame la Bourgmestre.</li> <li>• Le 17 décembre 2013, le GT a présenté un diaporama de synthèse à la CLDR. Le travail reprend les analyses des problèmes de mobilité, d'accès à l'autoroute, des usages inappropriés.</li> <li>• L'auberge de jeunesse située sur le Domaine de Brunsode n'est plus liée à la Commune par un bail emphytéotique. Le 26 février 2015, une convention a été passée entre la Commune et le Centre de Coopération Educative (CCE), asbl chargée de la réinsertion sociale au travers d'un programme de formation, pour l'occupation des lieux. Le déménagement du camping est toujours envisagé. La suggestion de la création d'un jardin communautaire a été supprimée à l'unanimité par les membres.</li> </ul>				
1	3	Renforcement du maillage inter villages en faveur d'une mobilité douce et d'un tourisme doux (Esneux - entité)	169 354,40 €	PICVerts : 80 %
<b>Stade d'avancement</b>				
<p>Projet PICVerts : le projet a été réalisé en partenariat avec la commune de Neupré. De nombreux bénévoles, spécialistes et passionnés ont contribué à son élaboration. Plus ou moins quarante kilomètres de chemins praticables ont été réhabilités au sein d'un parcours nouvellement délimité par de nombreux panneaux informatifs et directionnels. Les subsides PICVerts attribués aux deux communes ont permis de revaloriser des richesses patrimoniales qui avaient été parfois délaissées ces dernières années.</p> <p>Suite à ce dossier PICVerts, un projet global de classement, en tant que site, de l'entité de paysage appelée « Boucle de l'Ourthe » a été proposé par la Région wallonne en 2014.</p> <p>Un arrêté ministériel du 22 mai 2015 classe la « Boucle de l'Ourthe » comme site d'intérêt scientifique et paysager. L'ensemble s'étend sur 474 ha dont 102 ha couverts par différents classements antérieurs.</p> <p>Des brochures ont été imprimées et sont disponibles à l'Office du tourisme au prix de 5 €</p>				

Priorité du PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
1	6	Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables	A déterminer	UREBA, Développement rural Commune
<b>Stade d'avancement</b> Installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux (Hall omnisports de Tilff, école de Tilff et école de Fontin) Projet en accord avec la société Tecteo.				
2	3	Développement d'un projet contribuant à un tourisme doux et culturel autour du thème de la Nature et de la protection de l'environnement	A déterminer	Développement rural Commune
<b>Stade d'avancement</b> Développement d'une Filière « Découvertes Nature et Tourisme en Ourthe-Vesdre-Amblève » par la Maison des découvertes de Comblain-au-Pont grâce au soutien de l'Europe dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).				
2	4	Création de logements (Esneux – Entité)	A déterminer	Développement rural Commune, Plan d'ancrage communal
<b>Stade d'avancement</b> <u>Plan d'ancrage 2012-2013 « Création de 2 logements de transit » :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 logements de transit proposés au subventionnement du Plan d'ancrage communal 2012-2013</li> <li>• Actuellement en attente de l'intervention de RESA pour les raccordements électriques afin de procéder aux finitions (carrelage, peintures, cuisine, ...).</li> </ul> <u>Plan d'ancrage 2014-2016 « Construction de 10 logements adaptés aux besoins spécifiques des habitants permanents des infrastructures de loisirs (HP) »</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accord pour le subside a été octroyé en 2012 par la Région wallonne. Un appel à projet a été lancé pour architecte.</li> <li>• Le 28 janvier 2014 : la société KARBON a été désignée comme auteur de projet pour la reconversion du terrain de football d'Esneux en logements dans le cadre du plan HP.</li> <li>• Plusieurs réunions ont eu lieu entre la Commune et les Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie afin de déterminer les besoins des logements et la délimitation du terrain.</li> <li>• Un géomètre a été désigné par les Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie.</li> <li>• Une réunion s'est déroulée le 27 février 2015.</li> <li>• Le projet a été abandonné par décision du Collège communal en date du 13 novembre 2017.</li> </ul>				
3	2	Aménagement d'un pôle sportif (Esneux)	Rénovation énergétique du bâtiment : 2.500.000€ HTVA Reste à déterminer	Infrasports Développement rural pour les abords Commune
<b>Stade d'avancement</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des rencontres avec le CPAS de Liège (propriétaire des terrains nécessaires à la création du pôle Sportif) ont eu lieu. Il est d'accord de vendre les terrains à la commune mais le Conseil communal a reporté l'inscription de budgets pour cette opération car il convient d'obtenir des avis du Fonctionnaire Délégué en matière d'urbanisme puisque les terrains sont situés en zone inondable.</li> <li>• L'architecte communal a été chargé d'établir un avant-projet d'implantation et de le représenter au dit-fonctionnaire.</li> <li>• Des travaux d'aménagements intérieurs ont été effectués (revêtement sol de la salle principale et de la salle annexe) et subsidiés, en partie, par la commune et par Infrasports.</li> </ul>				

### 3. Tableau des projets en attente

Priorité PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
2	1	Revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux (phase 2 de la fiche 1.2) : le quartier de la rue de Bruxelles avec la création éventuelle d'un parc	A déterminer	A déterminer
3	1	Réalisation de la phase 2 de l'Escale (ESpace Communal Associatif pour les Loisirs à Esneux) : aménagement de la salle polyvalente et amélioration de la structure existante	1.301.045,07€	Développement rural Commune Communauté française
3	3	CORTIL (Le Pireux) : Aménagement d'un pavillon de convivialité et de barbecues	456 823 €	Développement rural CGT Commune
3	4	Aménagement favorisant les déplacements multimodaux place de la gare de Méry et alentours	290.690,4€	Commune SPW DGO Routes et Bâtiments Infrabel Voies hydrauliques
3	5	Acquisition de bâtiments intéressants à préserver afin notamment de valoriser le patrimoine bâti (Esneux – Entité)	A déterminer	A déterminer

#### 4. Tableau des projets abandonnés

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
3	6	FONTIN : Aménagement du village afin de développer la convivialité	Requalification du village : 1.245.386,20€ Aménagement de l'accessibilité de la Cité du Hamay : 1.123.981€	Commune : 40 % Développement rural : 60 %

##### **Stade d'avancement du projet**

- Une convention a été signée le 9 janvier 2013 (Visa 12/49050 du 04/12/12)
- En date du 25 novembre 2009, le Conseil Communal a approuvé à l'unanimité une première demande de convention en Développement rural auprès du Ministre compétent du Gouvernement wallon reprenant la fiche 3.6 (anciennement 1.1) – « FONTIN : Aménagement du village en vue de développer la convivialité et de faciliter l'accessibilité à la cité du Hamay pour y développer du logement favorisant la mixité sociale »
- En date du 8 juillet 2010, le PCDR de la Commune d'Esneux a été approuvé par le Gouvernement wallon pour une période de 5 ans.
- En date du 1<sup>er</sup> décembre 2010, Madame Laura IKER (Bourgmestre – Présidente de la CLDR) a rencontré Madame Françoise RAHIER (DGO3) en vue de préparer la réunion de coordination visant à la conclusion d'une convention-exécution pour la fiche 3.6 – Fontin.
- Une réunion de coordination s'est tenue le 12 avril 2011 en vue de la finalisation du projet de convention-exécution.
- Le dossier complet pour la première convention-exécution a été transmis le 11 mai 2011 dans les services de l'Administration régionale.
- Le 29 août 2011, l'Administration a transmis le projet de convention-exécution pour la fiche 3.6. relative au projet de Fontin
- Le 29 septembre 2011, le Conseil communal a approuvé l'ensemble du dossier relatif à la convention-exécution de la fiche 3.6.
- Le 4 octobre 2011, le dossier complet a été transmis à l'Administration pour le soumettre à la signature du Ministre compétent.
- Le 29 novembre 2012, lors du Comité d'accompagnement du GREOVA, le Cabinet du Ministre DI ANTONIO a informé la Commune qu'une convention serait signée d'ici la fin de l'année 2012.
- Le 14 janvier 2013, la Commune a reçu la convention-exécution signée par le Ministre DI ANTONIO et octroyant une subvention de 750.000 €.
- Le 27 février 2013, une réunion concernant le Cahier Spécial des Charges (CSC) et la procédure de concours en vue de désigner un auteur de projet a été organisée avec Madame RAHIER (DGO3).
- Le CSC pour désigner un auteur de projet a été rédigé et présenté au Collège communal en date du 14 mai 2013.
- Le 14 mai 2013, le Collège communal a demandé la préparation du dossier pour le Conseil communal du 4 juin 2013.
- Le Collège communal a décidé de postposer le dossier qui devait être présenté au Conseil communal du 4 juin 2013 en attendant la réunion du Comité d'accompagnement du GREOVA du 19 juin 2013.
- Le 20 juin 2013, lors de la réunion de la CLDR, la Présidente a expliqué les raisons qui ont poussé le Collège à ne pas présenter le cahier des charges de Fontin à savoir des raisons d'ordre budgétaire mais aussi de priorité. La fiche 3.6 Fontin sera mise en suspens. La CLDR marque son accord de principe sur le changement de priorité de la Fiche 3.6 (anciennement 1.1) « Fontin » pour la Fiche 1.2 « Revalorisation du centre d'Esneux » qui répondrait davantage aux besoins de la population et aux enjeux économiques actuels auxquels est confronté le Centre d'Esneux.
- Le 17 décembre 2013 un courrier a été envoyé au Ministre DI ANTONIO afin de lui signifier et de justifier officiellement la décision de la Commune de postposer le projet de Fontin au profit du projet du Centre d'Esneux.
- Le 3 mars 2015, un courrier a été envoyé au Ministre COLLIN afin de lui signifier officiellement la décision de la Commune de renoncer au subside octroyé pour le projet de Fontin.

## 5. Tableau des initiatives nouvelles

Description du constat qui justifie l'initiative	Objectifs rencontrés du PCDR	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Justification de l'initiative

**ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX**

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2015	PCDR classique	ESNEUX : Revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux (phase 1)	Requalification du village	22.598,20 € (provision pour l'étude)
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Signature de la convention-faisabilité				25 juin 2015
Désignation de l'auteur de projet :				30 mai 2016
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				15 janvier 2018
Approbation de l'avant-projet par la R.W				25 janvier 2018
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				3.105.029,47 €
Montant du subside développement rural				704.120,76 €
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

**ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)**

**SANS OBJET**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation

<b>Etat du patrimoine :</b>					
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>				<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente					
Montant de la vente					
Modalités de réaffectation du montant de la vente					
<b>Le bien est-il loué ?</b>				<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel		
	Type		Montant annuel		
	Type		Montant annuel		
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type		Montant annuel		
	Type		Montant annuel		
	Type		Montant annuel		
Bénéfices = recettes moins charges			Montant annuel		
Réaffectation des bénéfices					
<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien</b>					
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet					
Impact des activités sur emploi					

**ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL**

<b>Année de l'installation de la CLDR</b>	<b>Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur</b>	<b>Dernière date de la modification de composition de la CLDR</b>	<b>Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur</b>
<b>2007</b>	<b>2007</b>	<b>25 juin 2015</b>	<b>2011</b>
<b>Date des réunions durant l'année écoulée :</b>	20.02.2017		17 participants
	23.05.2017		10 participants
	21.08.2017		12 participants
	26.10.2017		10 participants
<b>Réflexion sur l'opération de développement rural</b>			
	<p>Le PCDR a été approuvé le 8 juillet 2010 par le Gouvernement wallon pour une durée de 5 ans. Le nouveau document du PCDR a été présenté à la CRAT le 7 octobre 2015 et a été approuvé par le Gouvernement wallon en date du 25 février 2016 pour une durée de deux ans.</p> <p>Le rapport de la CLDR joint en annexe présente le détail des réunions et des initiatives de la CLDR.</p> <p>En 2017, les membres ont essentiellement traité et suivi le dossier de revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux (fiche 1.1).</p>		

**ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES DEUX ANS AVEC RECHERCHE DE MOYENS FINANCIERS**

Le Gouvernement wallon ayant approuvé le PCDR de la commune d’Esneux le 8 juillet 2010 pour une durée de 5 ans, la durée de validité de celui-ci est arrivée à son terme. Le PCDR actualisé a été approuvé par la CLDR le 9 juin 2015 et par le Conseil communal le 25 juin 2015. Suite à la présentation du 7 octobre 2015, la CRAT a émis un avis favorable pour une période de validité d’un an et propose de limiter les subventions du développement rural au projet d’aménagement du centre d’Esneux. En date du 25 février 2016, le Gouvernement wallon a approuvé la prolongation du PCDR **pour une durée de deux ans**.

Année	Priorité du PCDR	numéro du projet	Intitulé projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)
Rapport annuel jusqu’en février 2018 (date de fin de validité du PCDR)	1	1	Esneux : Revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d’Esneux	Total : 3.105.029,47 € (TVAC)	Développement rural : 704.120, 76 €  Espaces verts : 84.407,93 €  Appel à projets (si remporté) : maximum 150.000 €



# COMMUNE D'ESNEUX

## RAPPORT 2017 DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Commune d'Esneux - Place Jean d'Ardenne, 1 - 4130 Esneux  
Tél : 04.380.93.20  
[info@esneux.be](mailto:info@esneux.be) – [www.esneux.be](http://www.esneux.be)

## 1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	6 mai 2004
Approbation du 1 <sup>er</sup> PCDR par la CLDR	21 octobre 2009
Approbation de l'actualisation du PCDR par la CLDR	9 juin 2015
Approbation du 1 <sup>er</sup> PCDR par le Conseil communal	25 novembre 2009
Approbation de l'actualisation du PCDR par le Conseil communal	25 juin 2015
Approbation du 1 <sup>er</sup> PCDR par le Gouvernement wallon	8 juillet 2010
Approbation de l'actualisation du PCDR par le Gouvernement wallon	25 février 2016
Durée de validité du PCDR	5 ans + 2 ans de renouvellement ⇒ 25 février 2018
Convention en cours	ESNEUX : Revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du centre d'Esneux

## 1. Composition de la CLDR

La CLDR compte donc 14 membres effectifs dont 3 élus communaux et 14 membres suppléants dont 3 élus communaux.

### Membres effectifs

	Nom	Prénom	Localité	Année de naissance	Profession
1	IKER	Laura	Fontin	1966	Directrice SPGE/Bourgmestre
2	DETROZ	Philippe	Hony	1952	Enseignant/Conseiller communal
3	LAMALLE	Philippe	Esneux	1961	Conseiller financier/Conseiller communal
4	POUSSART	Isabelle	Tilff		
5	BELLIÈRE	François	Fontin	1949	Géomètre
6	WOILLARD	Marc	Tilff	1947	Indépendant
7	TIMMERMANS	Freddy	Esneux	1962	Employé de banque
8	ARCHAMBEAU	Catherine	Esneux	1972	Ingénieur
9	HAMOIR	Philippe	Esneux	1945	Informaticien
10	DEFECHEREUX	Daniel	La Gombe	1941	Retraité
11	AKKERMANS	Christian	Cortil-Tilff	1960	Responsable commercial
12	LIGOT	Pierre	Amostrennes	1952	Architecte
13	ROTA	Gianfranco	Tilff	1962	Electricien
14	VISSE	Pierre	Hony	1952	Ingénieur civil

### Membres suppléants

	Nom	Prénom	Localité	Année de naissance	Profession
1	GEORIS	Pierre	Esneux	1959	Indépendant/Echevin
2	CROUGHS	Pascal	Esneux	1963	Directeur école/conseiller communal
3	JEGHERS	Pierre	Esneux	1953	Conseiller communal
4	WATHIEU	Benoît	Fontin	1961	Enseignant
5	CLAESSENS	Paul	Tilff	1958	Bibliothécaire-documentaliste
6	PEETERS	Robert	Amostrenne	1946	Assistant-université
7	HUBIN	Nadine	Méry	1946	Indépendante
8	LIBOTTE	Jean-Pol	Méry	1953	Enseignant
9	DUPRET	Benoît	Tilff	1950	Géomètre indépendant
10	NELISSE	Magali	Esneux	1980	Employée secteur public
11	MONAMI	Remi	Esneux	1972	Architecte
12	DEMOULIN	Serge	Esneux	1972	Assureur
13	PIRON	Bernard	Esneux	1958	Professeur
14	LEMAITRE	Julien	Tilff	1950	Retraité

## **2. Les réunions de la CLDR en 2017**

En 2017, la CLDR s'est réunie à 4 reprises. Les PV des réunions sont annexés à ce présent rapport. Un résumé de ceux-ci est présenté ci-dessous.

### ***CLDR plénière du 20 février 2017***

La séance du 20 février a permis aux membres de prendre connaissance du rapport annuel 2016 et de l'approuver. Elle s'est poursuivie par une présentation de l'esquisse du centre d'Esneux réalisée par le bureau d'étude Sweco. Les remarques des membres ont ensuite été récoltées afin de les communiquer au bureau d'étude et de les intégrer à l'esquisse.

### ***CLDR plénière du 23 mai 2017***

La séance du 23 mai 2017 a consisté en une présentation de la deuxième esquisse relative à l'aménagement du centre d'Esneux tenant compte des remarques émises par les membres de la CLDR. Ces derniers ont en outre été informés de la suite du processus et notamment de la présentation de l'esquisse auprès de la population et des commerçants prévue en juin 2017. La séance s'est clôturée par une présentation de l'état d'avancement des actions menées par la commune en faveur du tourisme comme la création d'un nouveau site communal et d'une rubrique spécifique au secteur touristique ou encore l'embauche d'une nouvelle recrue à l'Office du tourisme.

### ***CLDR plénière du 21 août 2017***

La séance a permis aux membres de prendre connaissance de la dernière version de l'esquisse, adaptée aux remarques émises par les citoyens et commerçants du centre d'Esneux. La réunion s'est poursuivie par une séance de questions/réponses en lien avec cette nouvelle esquisse.

### ***CLDR plénière du 26 octobre 2017***

La réunion a consisté en une présentation de l'avant-projet réalisé par le bureau d'étude Sweco. Les matériaux et éléments de mobilier urbain ont été exposés aux membres via un support PowerPoint. Les membres ont finalement été informés de la suite du processus et notamment de la tenue d'une réunion du comité d'accompagnement avant-projet le 9 novembre 2017.

## **3. Initiatives de la CLDR**

Les membres participant au Groupe de Travail tourisme ont rencontré la nouvelle personne travaillant à l'Office du tourisme afin d'aborder les actions à entreprendre pour mettre davantage en valeur le secteur touristique d'Esneux.

## **4. Perspectives pour 2018**

Suivi du projet de revalorisation commerciale, touristique et fonctionnelle du Centre d'Esneux.

# PCDR

## Commission Locale de Développement Rural

### 1. Approbation du PV de la réunion du 19 décembre 2016

Le PV est approuvé sans remarque.

### 2. Approbation du rapport annuel

Un membre se questionne quant à la date de fin de validité du PCDR. Il est précisé que celui-ci se terminera en février 2018.

Le rapport annuel est ensuite approuvé.

### 3. Fiche 1.1 – Esneux : Etat d'avancement

Madame Iker rappelle qu'à la dernière réunion de la CLDR, les membres avaient opté pour l'option 5 du scénario 2 avec la route située entre les deux immeubles à appartements pour laisser plus de visibilité aux commerces. En effet, rappelons que la CLDR avait marqué son accord pour qu'une surface commerciale soit implantée au rez-de-chaussée de la future Administration communale (avec deux entrées bien distinctes). Madame Iker spécifie que les commerces seront situés sur la façade avant du bâtiment et qu'il est donc préférable de déplacer la route entre la future Administration communale et le bâtiment à appartements (option 1 du scénario 5). Les membres marquent leur accord quant à la nouvelle disposition de la route.

Madame Iker présente ensuite l'esquisse réalisée par SWECO aux membres. Elle précise que la commune a émis le souhait de prévoir un plus grand nombre de places de parking dans les plans. Elle a par ailleurs rencontré Infrabel pour envisager la location du terrain à proximité de la gare afin d'y aménager un espace de parking supplémentaire.

Un membre se questionne quant à la suppression du passage à niveau et de la gare par Infrabel. La présidente rappelle que la commune souhaite maintenir cette gare, élément important du patrimoine architectural de la commune, le plus longtemps possible et qu'elle ne poussera pas à sa suppression.

Madame Iker explique ensuite aux membres que la commune a demandé à SWECO de retirer les bâtiments du projet PCDR afin d'en réduire le coût. Ces bâtiments seront réalisés ultérieurement par un promoteur.

Un membre souhaite savoir si la plaine de jeux va être conservée. Madame Iker spécifie qu'une plaine intergénérationnelle sera réalisée.

Enfin, les membres approuvent le plan réalisé par SWECO avec la

20 février 2017 à 19h45

Rapporteur : Katty BURGEON  
Adresse de messagerie :  
katty.burgeon@esneux.be  
Téléphone : 04/380.94.12

#### **Présents :**

BURGEON Katty  
CALVAER Adrien  
DEFECHEREUX Daniel  
EVRARD Alix, GREOVA  
FLAGHOTIER Anne-  
Catherine  
GEORIS Pierre  
HAMOIR Philippe  
IKER Laura, Présidente  
JEGHERS Pierre  
LEMAITRE Julien  
LEVEQUE Vincent  
LIGOT Pierre-Charles  
MONAMI Rémi  
PEETERS Robert  
THOUMSIN Eloïse,  
GREOVA  
VANNI Maurine,  
GREOVA  
WOILLARD Marc

#### **Excusés :**

BELLIÈRE François  
DETROZ Philippe  
LAMALLE Philippe  
ROTA Gianfranco

proposition d'ajout de places de parking supplémentaires et le retrait des deux bâtiments. La demande de modifications a été transmise au promoteur qui dispose de 10 jours pour donner une réponse. Il est convenu de présenter l'avant-projet à la CCATM. Les riverains et commerçants concernés par la zone d'aménagement seront ensuite invités à une réunion de présentation de l'avant-projet. Ce dernier sera finalement présenté à la DGO3 et aux différents pouvoirs subsidiaires.

Un membre souligne que, même si des critiques sont émises par certains citoyens lors de la présentation de l'avant-projet, la commune devra préparer des arguments pour le défendre. En effet, le projet de déménagement de l'Administration communale, même s'il n'est pas vu d'un bon œil par tous, résulte d'une réflexion et d'une étude menées dans le centre d'Esneux qui montrent que ce dernier est de plus en plus déserté par la population. Or, l'Administration communale est un lieu de passage important qui permettra de redynamiser le centre.

Madame Iker précise que la commune a la volonté de déposer le permis d'urbanisme avant la fin de l'année 2017. Il est primordial de respecter les délais imposés par le PCDR. Même si les deux bâtiments ne feront pas partie du projet PCDR, le projet global sera expliqué à la population.

Madame IKER explique qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur Delecour, fonctionnaire délégué, qui semble très favorable au projet.

Un membre se demande si l'aménagement d'un mobilier urbain est prévu dans le projet. Madame Iker précise que le projet comprend un plan financier très détaillé qui inclut l'aménagement de bancs, d'une plaine de jeux, de fleurs, etc. Un autre membre souligne l'importance des luminaires. Il est spécifié que des luminaires led dimmables sont déjà en place et que leur intensité est adaptée aux périodes du jour et de la nuit. Des grands mâts seront également prévus pour illuminer la place.

Enfin, il est convenu de trouver une solution pour éviter que certaines voitures occupent de manière continue les parkings du centre. Une idée émise consiste à mettre en place un système de tickets avec ½ heure – 1h de parking gratuit.

### Divers

**Château Brunsode** : l'auberge de jeunesse a été dernièrement reprise par le Centre de Coopération Educative (CCE) situé auparavant à Ferrières.

Monsieur Lemaitre souhaite savoir ce qu'il advient du projet de développement de l'auberge prévu dans le lot 1 du PCDR. Etant donné que le PCDR s'achève en février 2018, il n'est pas envisageable de procéder à une demande de convention pour ce projet.

Il est spécifié que la commune est propriétaire du domaine. Elle a cédé l'endroit via un bail emphytéotique de 35 ans au CCE. Le canon s'élève à 12.000€/ an à moins que des travaux d'amélioration du patrimoine y soient réalisés dans les cinq premières années. Dans ce cas, le canon

serait de 1€ symbolique.

En ce qui concerne les écuries, la commune ne sait pas encore ce qu'il en adviendra, tout dépend du projet du CCE.

**Passage à niveau à Méry** : il est signalé que le signal sonore du passage à niveau de Méry est défectueux. La commune s'engage à le signaler à Infrabel.

La réunion se termine à 20h30.

# PCDR

## Commission Locale de Développement Rural

### 1. Approbation du PV de la réunion du 20 février 2017

Une erreur orthographique est signalée et sera corrigée. Le PV est ensuite approuvé par les membres.

### 2. Fiche 1.1 – Centre d’Esneux : Présentation de l’esquisse

Madame Iker remercie les membres d’être présents et précise que cette réunion a pour intérêt majeur de présenter la dernière esquisse réalisée par Sweco ; étape importante dans la mise en œuvre du projet d’aménagement du centre d’Esneux. La dernière esquisse, déposée par le bureau d’étude le 19 avril dernier, a été approuvée par le Collège en date du 8 mai 2017. La commande de l’avant-projet a été notifiée le 15 mai 2017. Les plans seront exposés aux citoyens les 6, 7 et 8 juin prochains à l’Escale. Le bureau d’étude réalisera une présentation en format 3D le 8 juin à 16h. Les remarques éventuelles seront à formuler à la commune avant le 15 juin 2017.

La dernière version de l’esquisse est ensuite soumise aux membres de la commission. Mme Iker précise que les emplacements des deux futurs bâtiments (celui de l’Administration communale et l’immeuble à appartements) sont représentés par des zones blanches car ils ne rentrent pas dans le dossier du PCDR. Toutefois, les deux bâtiments avaient été intégrés dans les premières esquisses car ils contribuaient au projet global de redynamisation du centre d’Esneux. Ils ne seront cependant pas financés par le PCDR et feront l’objet d’un marché séparé. Mme Iker explique ensuite les choix des matériaux pour l’aménagement du centre : une dalle en béton imitation pierre de schiste pour permettre l’organisation de manifestations, du béton imprimé ou brossé pour la zone de convivialité et l’Horeca. La zone de convivialité comprendra un jardin botanique ainsi qu’un espace de jeux intergénérationnel.

En matière de parking, Infrabel a marqué son accord pour que la commune lui loue le terrain à proximité de la gare à partir de septembre 2017, date où prend fin le bail de location du particulier qui l’occupe actuellement, afin d’en faire un espace de parking. Les emplacements y seront réorganisés en vue de les optimiser. Un membre souhaite que cette possibilité de parking soit évoquée lors de la présentation de l’esquisse mais Mme Iker précise qu’il vaut mieux rester prudent tant que ce n’est pas officiel. Mme Iker ajoute ensuite qu’en cas de suppression du passage à niveau, la création d’un parking à étages sera certainement envisagée. La commune ne va cependant pas insister sur la concrétisation du projet de suppression du passage à niveau puisqu’il implique la démolition de la gare, élément historique et patrimonial important aux yeux de tous.

23 mai 2017 à 19h00

Rapporteur : Katty BURGEON  
Adresse de messagerie :  
katty.burgeon@esneux.be  
Téléphone : 04/380.94.12

#### **Présents :**

BELLIERE François  
BURGEON Katty  
DEFECHEREUX Daniel  
GEORIS Pierre  
HAMOIR Philippe  
IKER Laura, Présidente  
LIGOT Pierre-Charles  
ROTA Gianfranco  
VANNI Maurine,  
GREGOVA  
WOILLARD Marc

#### **Excusés :**

FLAGHOTIER Anne-  
Catherine  
LEMAITRE  
MONAMI Rémi  
VISSÉ Pierre

Il est ensuite précisé qu'une zone bleue sera mise en place à proximité du futur bâtiment de l'Administration communale afin d'éviter que les voitures n'occupent les emplacements toute la journée. La Présidente ajoute que lors d'une rencontre avec le fonctionnaire délégué Monsieur Delecour, il a été convenu de prévoir des emplacements de parking des deux côtés de la route afin de créer un effet de porte et d'inciter les voitures à ralentir dans le centre.

La réunion se poursuit par une séance de questions-réponses et diverses remarques :

- Quelle distance y aura-t-il entre le bâtiment Eloy et celui à appartements ? La question est prématurée dans la mesure où si l'espace dédié à un nouvel immeuble est bien déterminé, la future construction ne l'est pas encore, les plans déjà vus n'étant qu'une suggestion possible.
- Un membre se demande où sera déplacé le monument historique et émet le souhait qu'il se situe le plus proche possible de l'écluse. La Présidente explique que cette décision sera prise en concertation avec les membres de la CLDR.
- Un membre s'interroge quant à la hauteur des deux bâtiments qui seront construits dans le centre. La Présidente explique qu'il est trop tôt pour répondre à cette question et que, même si Sweco a émis des propositions dans les esquisses, la réflexion sur la construction des deux bâtiments se poursuivra ultérieurement.
- Un membre craint que le paysage ne soit alourdi par la création de nouveaux bâtiments. Mme Iker explique que les bâtiments devront en effet être conçus de façon à s'intégrer dans le paysage existant (vitrés, végétalisés, ...).
- Un membre s'inquiète quant à la suppression du rond-point qui fluidifie la circulation. Mme Iker précise que, vu le nouveau système de circulation, la présence d'un rond-point ne constitue plus une nécessité. Par ailleurs, aménager un rond-point serait problématique pour la circulation des bus.
- Certains membres semblent préoccupés par la possibilité qu'Infrabel supprime le passage à niveau et donc les futurs emplacements de parking à proximité de la gare. Mme Iker ajoute que la commune a tenté de racheter ce terrain mais qu'Infrabel a refusé étant donné que leur projet nécessite une emprise sur le terrain.
- Un membre ajoute que, si la commune autorise de nouvelles constructions modernes dans le centre, elle ne disposera plus d'arguments fiables lorsqu'elle se positionnera en défaveur du projet de démolition de la gare. Mme Iker désapprouve cette remarque et ne voit pas en quoi la construction de nouvelles bâtisses

pourrait nuire aux arguments en faveur de la conservation de la gare.

- Un membre déplore le manque de vue globale sur l'aménagement du centre. Mme Iker précise que la première esquisse avait justement pour but de montrer le projet global d'aménagement du centre en y incluant les deux bâtiments alors qu'ils ne font pas partie du dossier PCDR.
- Un membre estime que le nombre de constructions envisagées pourrait nuire au paysage. Mme Iker explique qu'Esneux est un centre villageois et qu'il convient de le redynamiser. En outre, le nombre d'habitants sur la commune a diminué, la construction de nouveaux logements permettra de pallier cette problématique.
- Un membre semble déçu que les plans n'aient pas été présentés en CCATM. Mme Iker explique que, dans un premier temps, les plans sont soumis à l'approbation de la CLDR, exigence légale, et seront ensuite présentés en CCATM.
- Un membre se questionne quant à la fiabilité des matériaux choisis pour l'aménagement du centre. Il lui est répondu que des professionnels ont été consultés afin de garantir la fiabilité des matériaux.
- Un membre souhaite savoir si l'entretien des aménagements sera aisé et si ces derniers seront facilement accessibles aux PMR. Il lui est répondu que toutes ces questions ont été réfléchies et que c'est en effet le cas. Il y aura toutefois des pavés le long des bâtiments pour permettre le passage des impétrants.
- Un membre souhaite savoir s'il n'est pas possible d'élargir la vue sur l'Ourthe. Mme Iker explique que cela n'est pas envisageable car il y a un mur anti-crue auquel on ne peut pas toucher.

Une prochaine réunion sera organisée en juillet pour présenter l'avant-projet. Mme Iker explique que le délai des 8 jours ouvrables pour l'envoi de la convocation ne sera probablement pas respecté car la programmation de la réunion dépend du temps nécessaire à SWECO pour la réalisation de l'avant-projet. Les membres n'y voient pas d'inconvénient à condition que les absents soient prévenus.

### 3. Groupe de travail « Tourisme » : Etat d'avancement

La Présidente explique que toutes les suggestions émises par le GT tourisme ont été soumises au Collège. Il s'est d'ailleurs positionné en faveur de la création d'un nouveau site internet pour l'Administration communale, le site actuel étant désuet. Il a été convenu de créer une rubrique spécifique au tourisme sur le site de l'AC afin de garder une certaine cohérence et ne pas multiplier les sites internet. Les membres semblent favorables à cette idée. Il est toutefois spécifié que la rubrique

devra être mise en avant et facilement accessible via la page d'accueil.

Mme Iker explique que la commune va prochainement entamer une procédure de marché public pour la création du nouveau site. Les idées des membres du GT sont d'ores et déjà les bienvenues. Un membre ajoute que le GT souhaiterait que le site soit accessible via smartphones, que l'on puisse y retrouver des vidéos et qu'il soit alimenté de manière récurrente. Il est ensuite convenu de créer une page Facebook spécifique au tourisme afin d'y publier l'agenda des manifestations.

Mme Iker annonce qu'une nouvelle recrue, Mme Lambert, a été engagée à l'Office du Tourisme. Il est d'ailleurs convenu de la convier à la prochaine réunion du GT tourisme. Vient ensuite la question de la visibilité de l'Office du Tourisme. Mme Iker invite les membres à identifier et communiquer les endroits où il nécessite d'aménager des panneaux indiquant l'Office du Tourisme.

De nouveaux horaires ont en outre été aménagés, l'OT ouvre désormais du mercredi au samedi inclus.

En l'absence de points divers, la réunion se clôture à 20h35.

# PCDR

## Commission Locale de Développement Rural

### Fiche 1.1 – Centre d’Esneux : modification de l’esquisse

L’objet de la réunion consiste en la présentation de la dernière version de l’esquisse du projet de revalorisation du Centre d’Esneux, modifiée et adaptée aux recommandations des citoyens et commerçants.

Parmi les changements majeurs du projet, on dénombre :

- la suppression du bâtiment à appartements permettant d’autofinancer l’éventuelle future Maison communale, laissant place à un espace de parking à proximité des commerces ;
- la dimension de l’éventuelle future Maison communale : désormais, elle se constituera d’un rez-de-chaussée + 1 étage avec une superficie de 500 m<sup>2</sup> au sol (rez-de-chaussée commercial supprimé car surfaces commerciales en suffisance selon les commerçants) ;
- le déplacement de l’éventuelle future Maison communale à proximité du bâtiment Eloy ;
- le déplacement de la route à proximité du bâtiment Eloy ;
- la création d’un terrain de pétanque et d’une aire de jeux pour enfants à l’endroit où était initialement prévue la Maison communale ;
- la possibilité d’ouvrir temporairement la route le long des commerces à la circulation, notamment en période hivernale.

Suite à la modification de l’esquisse, diverses remarques et suggestions sont émises par les membres de la commission.

Certains ne semblent pas apprécier la disposition des emplacements de parking situés à l’entrée du centre. Un membre suggère d’ailleurs des emplacements perpendiculaires à la route. Madame Iker explique que cette option n’a pas été retenue car ce type d’emplacements nécessite un espace trop important. De plus, Monsieur Delecour, fonctionnaire délégué, apprécie l’effet de porte créé par les emplacements de parking situés de part et d’autre de la route, incitant les automobilistes à ralentir à l’entrée du centre.

Madame Iker ajoute qu’un parking sera prévu à proximité de la future Maison communale. Une partie de ce parking sera financée par la société Eloy et sera accessible au public. Un membre émet en outre le souhait que les espaces de parking soient indiqués sur une carte et des panneaux afin d’en faciliter l’accès aux personnes qui ne connaissent pas la commune.

En ce qui concerne l’ouverture de la route située à proximité des commerces, certains estiment qu’il nécessite d’en modérer l’accès afin de ne pas s’éloigner du projet initial qui consistait à favoriser la convivialité dans le centre en diminuant l’importance de la voiture. Madame Iker explique que l’ouverture de la route s’organisera en concertation avec les commerçants mais se limitera à quelques moments de l’année comme la période hivernale. En effet, l’idée n’est pas de créer deux routes mais de revaloriser le centre en multipliant les

21 août 2017 à 19h30

Rapporteur : Katty BURGEON

Adresse de messagerie :

katty.burgeon@esneux.be

Téléphone : 04/380.94.12

#### **Présents :**

BELLIÈRE

François

CALVAER Adrien

DEFECHEREUX

Daniel

FLAGHOTIER

Anne-Catherine

GEORIS Pierre

IKER Laura,

Présidente

JEGHERS Pierre

LIGOT Pierre-

Charles

PEETERS Robert

ROTA Gianfranco

VANNI Maurine,

GREOVA

WOILLARD Marc

Excusés :

BURGEON Katty

DUPRET Benoît

LEMAITRE Julien

MONAMI Rémi

VISSE Pierre

espaces de convivialité.

Madame Iker poursuit la réunion en expliquant que certains commerçants avaient émis le souhait de conserver le trottoir actuel afin de limiter les dépenses et la durée des travaux. Madame Iker ajoute ensuite que cette possibilité a été envisagée mais ne sera pas retenue étant donné qu'elle engendrerait la réduction de 12 places de parking sans pour autant constituer une réelle économie d'argent pour la commune.

La possibilité de déplacer la Maison communale dans les bâtiments de Monsieur Jorssen avait été envisagée mais s'est avérée trop onéreuse.

Un membre souligne une remarque émise lors de la présentation de l'esquisse à la population où certains citoyens s'inquiétaient de voir apparaître une présence trop forte de béton dans le centre. Madame Iker rappelle qu'en ce qui concerne l'éventuelle future Maison communale, le souhait des autorités communales est de créer un bâtiment vitré avec de la verdure et non pas un bloc de béton.

Il est ensuite spécifié que le chalet sur le parking Infrabel sera prochainement retiré étant donné qu'un accord a été conclu entre Infrabel et la commune afin d'y créer 80 emplacements de parking.

Un membre souhaite savoir si le projet respecte l'équilibre budgétaire. Madame Iker spécifie que la future Maison communale ne sera construite que si les autorités communales trouvent une possibilité d'autofinancement via notamment la construction d'un immeuble à appartements.

La vitesse autorisée dans le centre s'élèvera à 30 km/ heure avec la présence de casse-vitesse naturels favorisant le respect de cette limitation.

En ce qui concerne la durée des travaux, Madame Iker précise que ces derniers seront réalisés en plusieurs phases. La durée des travaux à proximité des commerces ne devrait pas excéder les 2 mois puisque l'égouttage a déjà fait l'objet d'une révision.

Un membre s'interroge sur le mur anti-crue et la possibilité de créer un accès à l'Ourthe. Madame Iker rappelle qu'il n'est pas possible de toucher à la hauteur du mur anti-crue.

Un membre s'interroge sur la surface disponible pour l'organisation d'un marché dans le centre. Madame Iker précise que la volonté n'est pas de déplacer le marché du vendredi dans le centre mais plutôt de mettre en place un petit marché de produits locaux.

Pour ce qui est du passage en dessous du pont, Madame Iker rappelle que le SPW avait marqué son refus quant à sa réalisation et qu'il n'est donc pas possible de l'inclure dans le projet.

Les membres de la commission s'accordent finalement sur la valeur ajoutée qu'apporte le projet de revalorisation du centre d'Esneux, à condition bien sûr que la dimension de la convivialité prime sur le reste et que l'accès à la voiture, notamment le long des commerces, soit modéré.

Il est finalement convenu d'approuver les procès-verbaux lors d'une prochaine réunion.

La séance se clôture à 20h35.

## PCDR

### Commission Locale de Développement Rural

#### Approbation du PV de la CLDR du 23.05.17 et du 21.08.17

Le PV du 25 mai 2017 est approuvé sans remarque.

En ce qui concerne le PV de la séance du 21 août 2017, plusieurs remarques sont émises. Une erreur orthographique est constatée dans le nom du fonctionnaire délégué. Monsieur Georis rapporte ensuite que Monsieur Bellière a émis une remarque sur le dernier paragraphe du PV relatant l'unanimité des membres quant à la valeur ajoutée du nouveau projet d'aménagement du centre. Monsieur Bellière, tout comme Monsieur Jeghers estiment que certaines réserves avaient été émises, notamment au niveau de l'accessibilité du piétonnier en période hivernale et de la disposition des emplacements de parking situés à l'entrée du centre. De manière générale, Monsieur Jeghers estime que le projet apporte bien une valeur ajoutée par rapport à la situation actuelle mais que l'ouverture du piétonnier en période hivernale prévue dans la dernière esquisse s'éloigne quelque peu du projet initial. Il conviendrait d'adapter la phrase et de noter : « *les membres s'accordent sur la valeur ajoutée du ~~nouveau~~ projet de revalorisation du centre d'Esneux* ». Quant aux quelques réserves émises lors de la présentation de l'esquisse, elles sont relatées dans le PV.

#### Fiche 1.1 – Centre d'Esneux : présentation de l'avant-projet

Monsieur Georis et Madame Iker présentent l'avant-projet aux membres de la commission. Plusieurs réserves sont émises quant à la suppression du rond-point. Les membres estiment qu'il est indispensable à la fluidité de la circulation et que sa suppression entraînerait des problèmes de mobilité, notamment lorsqu'un conducteur venant de la gare souhaite effectuer un demi-tour. La Présidente rappelle que le projet consiste à diminuer l'importance de la voiture dans le centre d'Esneux, le rond-point actuel, relativement imposant, est contraire à la philosophie du projet. Toutefois, un rond-point plus petit pourrait être envisagé près du nouveau parking.

Un membre suggère d'analyser la provenance principale de la circulation afin de déterminer si le carrefour doit plutôt prévoir une priorité de droite ou un *céder le passage*. La difficulté est qu'actuellement la zone est en travaux et pour une longue période encore.

Monsieur Georis poursuit la présentation de l'avant-projet et spécifie que certains détails sont à revoir. Une rampe d'accès sur l'Ourthe pour personnes à mobilité réduite doit en outre être incluse au projet qui actuellement ne prévoit qu'un escalier. Un membre estime que deux places de parking pour personnes handicapées, comme indiquées sur le plan, ne suffisent pas. La Présidente acquiesce et affirme que d'autres

26 octobre 2017 à 19h00

Rapporteur : Katty BURGEON  
Adresse de messagerie :  
katty.burgeon@esneux.be  
Téléphone : 04/380.94.12

#### **Présents :**

DEFECHEREUX Daniel  
GEORIS Pierre  
HAMOIR Philippe  
IKER Laura, Présidente  
JEGHERS Pierre  
LEMAITRE Julien  
LIGOT Pierre-Charles  
MONAMI Rémi  
ROTA Gianfranco  
VANNI Maurine,  
GREOVA

#### Excusés :

BELLIÈRE François  
BURGEON Katty

emplacements pour personnes handicapées seront ajoutés au projet.

Un membre spécifie qu'il conviendrait de prévoir des marquages au sol au feu rouge situé à l'entrée de l'Avenue de la Station afin de permettre de fluidifier la circulation et empêcher que certains véhicules ne bloquent les automobilistes derrière lorsqu'ils tournent.

Un membre remarque que deux bandes sont prévues à l'entrée de l'Avenue de la Station alors qu'actuellement il en existe trois. Une réduction de la voie à deux bandes provoquerait un ralentissement de la circulation lorsque certains automobilistes souhaitent tourner à gauche. La Présidente transmettra la remarque à l'auteur de projet afin qu'il prévoit un élargissement de la route à trois bandes et enlève les deux arbres prévus à droite de la route.

La Présidente poursuit la séance par une présentation des matériaux qui pourraient être utilisés pour l'aménagement du centre. Un membre explique que le béton désactivé est un béton dont on a extrait toute matière chimique afin d'éviter qu'il n'agisse encore et ne ronges les armatures. Les platanes seront récupérés, des ormes et des érables seront plantés. Certains membres spécifient que les ormes ont été malades, il convient de faire attention à la variété qui sera plantée. Le mobilier est ensuite exposé, tous les membres semblent d'accord sur la nécessité de revoir les bancs et poubelles. La Présidente explique que le document se base sur des recommandations mais que la commune sera libre de choisir le mobilier qui convient le mieux au centre d'Esneux. Un membre souhaite savoir si les bulles à verres seront enterrées. La Présidente explique qu'une politique pour enterrer toutes les bulles à verre sur la commune est en cours et bien que ce soit onéreux, on y arrivera petit à petit. Un dernier souhait est émis quant au placement de barrières autour de l'aire de jeux.

La Présidente clôture la présentation en informant les membres de la tenue du Comité d'accompagnement avant-projet le 9 novembre prochain. Ce comité réunira les potentiels pouvoirs subsidiants, la commune, un représentant de la CLDR et le Greova.

### Divers

Un membre souhaiterait prévoir une rencontre entre les membres du GT Tourisme et la personne travaillant à l'Office du Tourisme afin que cette dernière présente les actions qui y sont menées. La Présidente va lui demander de prendre contact avec le GT d'ici la semaine prochaine.

La séance se clôture à 20h05.